

FRANCE

Dans l'ensemble, les règles d'accès au marché français sont identiques à celles des autres marchés de la CEE. Elles se fondent sur des formalités strictes en matière d'hygiène, semblables à celles du Canada, et sur un niveau moyen de droits de douane qui augmente pour les produits transformés. La France peut appliquer des formalités spéciales pour certains produits transformés. Les règles de la CEE en matière d'étiquetage et de composition des produits pourront paraître inhabituelles aux exportateurs canadiens.

1) Homard-Dans l'ensemble, les Français consomment du homard et des écrevisses surtout pendant la saison des Fêtes. Le marché du homard vivant est en croissance. En ce qui concerne les produits congelés, il y a place à la diversification. En 1992, le volume total du homard vivant importé en France atteignait 3 896 tonnes, dont 1 012 provenaient directement du Canada. La même année, le marché du homard congelé, entier ou en morceaux, était de 2 023 tonnes, dont la totalité, sauf 2 p. 100, provenait du Canada. Les droits de douane applicables au homard vivant ou congelé entier sont de 8 p. 100.

2) Saumon-La consommation française du saumon sous toutes ses formes est en hausse, mais la part canadienne du marché a beaucoup diminué. Des 87 326 tonnes de saumon importées en 1992, seulement 2 424 tonnes provenaient du Canada.

3) Autres produits-Surtout de la chair de crabe congelée, des crevettes congelées, des pétoncles congelés, du poisson d'eau douce congelé, de la morue congelée et autres poissons de mer congelés et frais.

Il importe de signaler que les supermarchés jouent maintenant un rôle prépondérant dans la distribution des produits alimentaires, y compris les produits de la pêche frais et congelés. En effet, plus de la moitié des ventes de produits alimentaires sont réalisées dans les grandes surfaces (plus de 2 500 m²) et les supermarchés (de 400 à 2 500 m²). Trois possibilités s'offrent aux entreprises canadiennes : vendre leurs produits à des grossistes (ou importateurs), par l'intermédiaire d'un représentant ou directement aux transformateurs ou aux centrales d'achats.

Les grossistes sont des négociants qui achètent la marchandise en vue de la revendre aux utilisateurs, centrales d'achats ou supermarchés indépendants. Les représentants agissent en qualité de grossistes, mais travaillent à commission ou à forfait. Les transformateurs s'approvisionnent d'abord sur le marché français ou d'autres marchés européens. Ils peuvent être des acheteurs directs ou acheter aux grossistes et aux représentants. Les centrales d'achats ont vu le jour par suite de l'expansion des réseaux de distribution à grande échelle et des magasins spécialisés (centres de congélation, magasins d'aliments diététiques). Dans le secteur de la restauration, notamment les chaînes, les centrales d'achats sont beaucoup moins fréquentes et demeurent relativement peu développées dans le secteur des produits de la pêche.

Les produits pré-emballés comme le saumon congelé, le homard en emballage «popsicle» et le homard vivant (durant la période des Fêtes) sont souvent vendus directement aux centrales d'achats ou par l'entremise d'un seul intermédiaire responsable des importations. Il est toujours difficile de négocier avec les puissantes centrales d'achats. Il importe donc d'agir avec prudence. Il est également possible pour le Canada d'accroître ses ventes en lançant sur le marché des espèces, comme la lotte et la rale, qui sont très en demande en France, mais non au Canada.

Andre Ledun S.A.
13, Quai de la Vicomté
76400, Fecamp
France
Tél: 35 29 22 86
Télé: 35 29 95 73
Personne-ressource: M. François
Ledun
Produit: fruits de mer

Armoric S.A.
B.P. 37
29140, Rosporden
France
Tél: 98 64 72 72
Télé: 98 59 93 30
Personne-ressource: M. Pierre
Bouloc
Produit: fruits de mer

Barogel SA
17, rue de la République
B.P. 2502
13002, Marseille
France
Tél: 91 91 92 60
Télé: 91 91 05 09
Personne-ressource: M. Christian
Barone
Produit: fruits de mer